



Syndicat Mixte des Transports en Commun
de l'agglomération toulousaine

Dossier de presse

Comité Syndical du 14 décembre 2022



Dossier de presse

Toulouse, le 14 décembre 2022

SOMMAIRE

- **Elections de deux membres du bureau**
- **3^{ème} ligne de métro et CLB : approbation des marchés de génie civil**
- **3^{ème} ligne de métro : 5 000 arbres seront plantés**
- **3^{ème} ligne de métro : candidature au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE)**
- **Tisséo Collectivités poursuit le déploiement de ses services vélos**
- **Qualité de l'air : Tisséo Collectivités poursuit son partenariat avec Atmo-Occitanie**
- **Actualités du réseau**
- **Investissements**



Dossier de presse

Toulouse, le 14 décembre 2022

▪ Elections de deux membres du bureau

Dominique Faure et Nicolas Misiak ayant démissionné de leurs fonctions de représentants de Toulouse Métropole au sein du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) et par voie de conséquence de celles de membres du Bureau du SMTC, leur poste au sein du Bureau est devenu vacant.

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2122-7-1 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, les membres du bureau ont été élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les nouveaux membres du bureau sont respectivement : Serge Jop, Maire de Saint-Orens, et Vincent Terrail-Novès, Maire de Balma. Ils sont tous deux vice-présidents métropolitains.

▪ 3^{ème} ligne de métro et CLB : approbation des marchés de génie civil

Ce Comité Syndical propose la signature des marchés de génie civil de la 3^{ème} ligne de métro et du CLB (Connexion Ligne B). Les marchés concernent :

- **la tranchée Nord du tunnel d'accès au garage atelier de Daturas.** Ce marché est attribué au groupement Solétanche Bachy France (mandataire), Bouygues TPRF, Buesa SAS pour un montant d'un peu moins de 11M €, y ajoutant une prime allouée d'environ 438 000€ et une taxe générale sur les activités polluantes pour les déblais d'excavation pour un montant d'environ 681 000€.

- **les tunnels, stations et ouvrages annexes du secteur centre.** Les marchés entre l'ouvrage entre Laporte et la station Raynal ont été attribués au groupement Eiffage GC (mandataire) / NGE GC / Eiffage Fondations / NGE Fondations pour un montant d'un peu moins de 589M €, y ajoutant la taxe générale sur les activités polluantes pour les déblais d'excavation pour un montant d'environ 2,1M €.

Les marchés entre la station Raynal et le puits Saint Sauveur ont été attribués au groupement Demathieu & Bard Construction / Implénia France / Implénia Suisse SA pour un montant d'un peu plus de 365M €, y ajoutant la taxe générale sur les activités polluantes pour les déblais d'excavation pour un montant d'environ 3,3M €.

- **les viaducs et aménagements urbains du secteur Sud Est.** Ce marché est attribué au groupement Bouygues TPRF (mandataire) / Baudin Châteauneuf / Bouygues TP / Solétanche Bachy FP pour un montant d'un peu moins de 132M €, y ajoutant la taxe générale sur les activités polluantes pour les déblais d'excavation pour un montant de 115 000€.

- **les ouvrages souterrains de la Connexion Ligne B.** Ce marché est attribué avec le groupement Bessac / GTM SUD-OUEST TP GC / Solétanche Bachy pour un montant d'un peu moins de 41M €.

Ces marchés représentent un montant total de 1.1 milliards d'euros.



Dossier de presse

Toulouse, le 14 décembre 2022

■ 3^{ème} ligne de métro : 5 000 arbres seront plantés

Ce Comité Syndical propose la signature de 4 conventions pour les plantations prévues dans le cadre du projet de la 3^{ème} ligne de métro. A l'issue de l'étude d'impact qui a permis d'estimer les effets du projet sur le volet paysager, l'engagement a été pris de planter 5 000 arbres, soit 3 fois plus que ceux qui ont été enlevés. Les essences choisies sont : tiges, cépées, arbres branchus, arbres d'ornement et d'alignement, arbres de type baliveau, arbres de de boisement, haies et tapis végétal.

Ces 4 conventions seront signées entre Tisséo Ingénierie et :

- la Mairie de Colomiers pour un montant de 105 000€ HT, soit 126 000€ TTC. 150 arbres seront plantés dans le périmètre de la station Colomiers Gare et de son pôle d'échanges multimodal, et du puits Vicdessos.
- la Mairie de Blagnac pour un montant de 105 000€ HT, soit 126 000€ TTC. 150 arbres seront plantés dans le périmètre de la station de Blagnac-Jean Maga et du puits Vélasquez.
- la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole pour un montant de 2 100 000€ HT, soit 2 520 000€ TTC. 3 000 arbres seront plantés.
- le Sicoval pour un montant de 420 000€ HT, soit 504 000€ TTC. 600 arbres seront plantés dans le périmètre des stations et du viaduc du nouveau quartier Enova.

Ces chiffres sont définis à partir du bilan connu à ce jour des impacts prévisibles du projet, ainsi que des perspectives de plantations.

Les calendriers seront précisés en fonction des programmes de plantations des communes, étant entendu que l'objectif de cette réalisation est de compenser au plus proche et au plus vite les impacts des travaux de la 3^{ème} ligne.

Ces conventions portent sur une durée de 3 ans et les communes mettront tout en œuvre pour réaliser ces plantations le plus rapidement possible.

Les 4 conventions permettront de planter 5 000 arbres pour un montant total TTC de 3 276 000€.

Chacune des 21 stations fait l'objet d'une étude paysagère spécifique et qualitative qui vise non seulement à préserver le patrimoine arboré existant, mais à augmenter la végétalisation en créant des espaces avec une plus grande couverture arborée pour créer des îlots de fraîcheur.

La coupe des arbres n'intervient qu'en dernier recours après une étude approfondie d'évitement réalisée en plusieurs étapes avec recherche de solutions alternatives : déplacement des stations, modification du tracé, choix techniques (emprise chantier, station enterrée, ligne aérienne, déplacement de bâtiments, etc.).



Dossier de presse

Toulouse, le 14 décembre 2022

■ 3^{ème} ligne de métro : candidature au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE)

Il est proposé au Comité Syndical du 14 décembre 2022 la candidature de Tisséo Collectivités au deuxième appel à projets Mécanisme pour l'interconnexion en Europe – Transport 2021-2027 dans le cadre de la ligne de financement « Actions liées à la mobilité durable et multimodale – Enveloppe générale (CEF-T-2022-SUSTMOBGEN).

Tisséo Collectivités sollicite le cofinancement des études préalables aux travaux préparatoires, des études de conception du garage-atelier et des études de conception de pôles d'échanges multimodaux de la 3^{ème} ligne de métro, prévues de janvier 2023 à décembre 2025.

L'assiette éligible représenterait un montant d'environ 20 millions d'euros, correspondant à une subvention d'environ 10 millions d'euros (taux : 50%).

En 2016, Tisséo Collectivités avait bénéficié d'une subvention européenne de 9,8 millions d'euros au titre du MIE-Transport (MIE 1) pour le financement des études techniques, socio-économiques, urbaines et de sécurité du projet de 3^{ème} ligne de métro / Toulouse Aerospace Express.

En 2022, Tisséo Collectivités a obtenu une nouvelle aide européenne de 11,3 millions d'euros au titre du MIE-Transport (MIE 2) pour le financement des études de conception de l'infrastructure métro (étude PRO) et des études préalables aux travaux préparatoires du projet de 3^{ème} ligne de métro / Toulouse Aerospace Express.

Soit, 21 millions d'euros d'aide de l'Europe alloués à ce jour pour le projet de 3^{ème} ligne de métro de Tisséo Collectivités.

Calendrier :

- 18 janvier 2023 : date limite de dépôt des candidatures
- Juin 2023 : annonce des subventions attribuées
- Octobre 2023 : signature de la convention

■ Tisséo Collectivités poursuit le déploiement des services vélos

Tisséo Collectivités et le Muretain Agglo souhaitent créer une station V (vélo) à proximité de la gare de Muret. A ce titre, il est proposé, à ce Comité Syndical, de constituer un groupement de commande qui aura pour fonction de définir les besoins du marché public, de mener à bien la procédure du marché public avec la désignation du prestataire. L'ouverture de la Station V de Muret est projetée pour le mois de septembre 2023.



Dossier de presse

Toulouse, le 14 décembre 2022

■ Qualité de l'air : Tisséo Collectivités poursuit son partenariat avec Atmo-Occitanie

Tisséo Collectivités s'appuie sur Atmo-Occitanie pour réaliser des mesures de qualité de l'air pour trois missions principales :

- L'exploitation du réseau métro et du réseau de surface, avec notamment la mise en œuvre depuis 2004 du plan de surveillance de la qualité de l'air des infrastructures ferroviaires souterraines,
- Les études de suivi et d'évaluation des infrastructures de transports en commun en site propre,
- Le suivi et l'évaluation du plan de mobilité.

Un cadre de travail défini

Une troisième convention pluriannuelle pour la période 2021 / 2026 a été signée avec Atmo-Occitanie, pour répondre aux objectifs partagés de surveillance de la qualité de l'air et d'évaluation de l'impact climat / air / énergie des politiques de transport mises en œuvre sur le territoire de compétence de Tisséo Collectivités, telles que :

- Accompagnement dans le suivi du plan de mobilité,
- Études prospectives d'évaluation de la contribution d'infrastructures de transports en commun : réseau métro, tramway, Linéo, bus en site propre,
- Évaluations a posteriori des projets d'infrastructures de transports en commun,
- Suivi de la qualité de l'air intérieur dans l'enceinte du métro et mise en œuvre du nouveau protocole national harmonisé.

Pour l'année 2023, les mesures cibleront la ligne B du métro et le réseau de surface bus. Ces nouvelles mesures, complémentaires aux mesures des années précédentes, apporteront aux élus de la Commission Climat-Air-Energie de Tisséo Collectivités de nouvelles données permettant d'évaluer les mesures de diminution des particules fines dans le métro et les effets de l'évolution de la motorisation du parc bus.

Des mesures de la qualité de l'air dans les enceintes souterraines du métro depuis 2004

Des mesures de la qualité de l'air sont menées depuis 2004 dans le réseau souterrain métro :

- Depuis 2004 pour la ligne A, avec des mesures sur les quais et salles des billets, dans les rames et dans le tunnel, ainsi que dans les locaux d'exploitation.
- Depuis 2008 pour la ligne B du métro selon les mêmes modalités.
- Les mesures portent notamment sur les particules fines, sont menées en hiver et été, et alternativement sur les lignes A et B.

Tisséo est le seul réseau au niveau national à mener chaque année des campagnes de mesures. Les résultats indiquent une qualité de l'air acceptable mais avec quelques dépassements ponctuels des seuils de recommandations de l'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.



Dossier de presse

Toulouse, le 14 décembre 2022

L'Etat a décidé d'établir un protocole harmonisé de mesures de la qualité de l'air pour l'ensemble des enceintes ferroviaires souterraines françaises : le réseau parisien avec le réseau métro et RER, les réseaux métro de Lille, Lyon, Rennes, Marseille et Toulouse. Pour le réseau Tisséo, l'application du nouveau protocole vise à établir une cartographie des concentrations de polluants dans les 37 stations du métro pendant 3 ans, puis à mesurer les années suivantes les stations les plus sujettes aux concentrations élevées.

Grâce aux mesures effectuées, Tisséo Voyageurs a mis en œuvre plusieurs actions visant à réduire les émissions :

- Modernisation des systèmes de freinage électronique, moins émissifs.
- Contrôle accru de la ventilation permettant d'évacuer la pollution.
- Achat responsable en produits d'entretien et de nettoyage des quais, stations et rames.

Enfin, fort de ce retour d'expérience la troisième ligne de métro a été conçue :

- En positionnant plus en hauteur les puits d'aération pour limiter l'injection de particules.
- En choisissant un métro sans pneumatique et avec un système de freinage électronique, moins émissifs.

Des mesures des concentrations de polluants et des émissions de GES sur le réseau bus

Depuis 2020, Atmo-Occitanie réalise des mesures de qualité de l'air à l'échelle du réseau Tisséo. L'objectif est de mesurer l'apport des nouvelles lignes Linéo et des matériels roulants plus propres dans l'évolution des concentrations de polluants atmosphériques et des GES (gaz à effet de serre). A ce stade, les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- Le réseau Tisséo est émetteur de 1% des GES et 2% des dioxydes d'azote au niveau local.
- Rapporté au nombre de voyageurs transportés par km, une diminution des émissions de NOx (Oxyde d'azote) de 33% et des GES de 19%, pour une augmentation de fréquentation de 25% pour la période 2013 à 2019.
- Les lignes contribuant le plus à ces diminutions des émissions sont les Linéo et les lignes majeures du réseau bus.

Ces données ont été analysées en Commission Climat-Air-Energie de Tisséo, en lien avec des échanges avec les réseaux de Paris et de Lyon ainsi qu'avec les fournisseurs d'énergie, afin de définir pour les prochaines années la stratégie d'achat des bus, le réseau devant également contribuer aux objectifs de décarbonation de la Stratégie Nationale Bas Carbone qui vise pour 2050 zéro émissions de GES pour les transports terrestres.



Dossier de presse

Toulouse, le 14 décembre 2022

■ Actualités du réseau

13 au 18 décembre 2022 : grande collecte de cadeaux à la station de métro Capitole par le Secours Populaire.

15 décembre 2022 : lancement des travaux de génie civil de la 3^{ème} ligne de métro. Rendez-vous à 10h au 114 rue des Troènes, à proximité du stade Ernest Wallon.

31 décembre 2022 : le métro fonctionnera 24h/24h pour des fêtes sereines.

2 janvier 2023 : **mise en service du Linéo 11** reliant Frouzins à Basso Cambo, longeant les quartiers de Guilhermy à Toulouse et ceux de Bordenoire et des Ecartis à Tournefeuille, Linéo crée un lien entre les cœurs de ville de Frouzins, de Villeneuve-Tolosane et de Cugnaux et le métro ligne A. Avec son offre performante et 100% accessible Linéo s'adapte aux besoins de mobilité des habitants et facilitera les accès aux services, aux emplois, aux commerces et aux loisirs.

8 février 2023 : Prochain Comité Syndical.

Investissements

Pendant ce Comité Syndical, près de 1,2 Milliards d'€ d'investissements ont été votés. Cela concerne notamment l'attribution des marchés de génie civil pour les 2 projets de métro.

Pour l'année 2022, le montant global des investissements représente près de 1,4 Milliards d'€.